

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 16 mai 2022 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- **DM-2022-00011 – 1092, rue Lautrec**

La demande consiste à rendre réputé conforme l'abattage d'un arbre mature en bonne santé afin de libérer de l'espace en cour arrière pour l'installation d'une piscine hors terre de 21 pieds de diamètre, alors que selon l'article 108 du Règlement de zonage 431, un certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre ne peut être émis que dans les circonstances inscrites audit article.

Le tout en référence au plan croquis, réalisé par les propriétaires du 1092 rue Lautrec, montrant l'emplacement de la future piscine hors terre, ainsi que de l'arbre à abattre.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 29 AVRIL 2022

M^e Julie Waite, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 29 avril 2022 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

Me Julie Waite, greffière